



Succession et Mise sous tutelle après décès conjoint

Par **jojo25**, le **21/02/2013** à **19:18**

bonjour,
suite au décès de mon beau-frère , ma soeur son épouse qui est malade a été en maison médicalisée, puis mise sous tutelle 1 an après,
Nous avons vidé la maison, qui était dans un état lamentable, mais mon beau-frère avait une collection de cactus, que nous avons cédé a une association dont il faisait partie.
cet argent récupéré, nous voulions le donner à sa fille qui en a bien besoin
or, l'UDAF est au courant de cette collection, et demande des comptes
cette vente a eu lieu avant la mise sous tutelle
doit- on donner cet argent à l'UDAF, ou ce qui a été fait avant ne les concerne pas?

merci pour votre réponse
cordialement